

ANNEE SCOLAIRE 2025- 2026

Madame, Monsieur,

La Sainte-Famille accueille votre enfant et lui souhaite une belle année scolaire.
 Pour le bon déroulement de la scolarité **veuillez lire attentivement cette circulaire et la garder précieusement**, particulièrement pour le calendrier scolaire.

RENTREE LUNDI 1er SEPTEMBRE 2025

L'accueil se déroulera par le portail situé rue de la Sainte-Famille :

- à 8h45 pour les classes de l'élémentaire (CP au CM2).
- pour les classes de maternelle, l'arrivée s'effectuera en deux temps, et les enfants seront accueillis pour la journée à partir de leur heure d'arrivée :

PS/MS A « LES PAPILLONS »

- de 9h30 à 10h15 : arrivée des enfants de MS
- de 10h15 à 11h : arrivée des enfants de PS

PS/MS B « LES CHENILLES »

- de 9h30 à 10h15 : arrivée des enfants de MS
- de 10h15 à 11h : arrivée des enfants de PS

PS/GS A « LES TORTUES »

- de 9h30 à 10h15 : arrivée des enfants de GS
- de 10h15 à 11h : arrivée des enfants de PS

PS/GS B « LES CHOUETTES »

- de 9h30 à 10h15 : arrivée des enfants de GS
- de 10h15 à 11h : arrivée des enfants de PS

REPARTITION DES ELEVES :

CYCLE 1	(PS/MS A Papillons)	Mme Nathalie Dos Reis ASEM : Mme Viviane Massonnier En attente de nomination
	(PS/MS B Chenilles)	ASEM : Mme Corinne Roquebert Mme Cloé Bagot
	(PS/GS A Tortues)	Mme Elodie Meynardie ASEM : Mme Cloé Bagot Mme Séverine Miremont
	(PS/GS B Chouettes)	Mme Virginie Pelaggi (80%) Complément en attente de nomination ASEM : Mme Séverine Miremont Mme Corinne Roquebert
CYCLE 2	(CP A)	Mme Lydia Berenguer
	(CP B)	Mme Sophie Sutra de Marty
	(CE1 A)	Mme Claire Bretar
	(CE1 B)	Mme Sandrine Duaso
	(CE2 A)	M. Maxime Jorand
CYCLE 3	(CE2 B)	Mme Caroline Ourmière (80%) Complément en attente de nomination
	(CM1 A)	Mme Chrisitine Aupert
	(CM1 B)	Mme Florence Magon
	(CM2 A)	M. Denis Gaston
	(CM2 B)	M. Julien Viguier (75%) Complément en attente de nomination
	(ASH)	M. Charles Laplace (mardis et vendredis)

FREQUENTATION SCOLAIRE : lundi, mardi, jeudi, vendredi

HORAIRES DES COURS

Maternelle :

- MATIN : 8h45-11h45 (ouverture du portail à 12h)
- APRES-MIDI : 13h30-16h30

Elémentaire :

Pour les classes de CP et CE1

- MATIN : 8h45-11h45 (ouverture du portail à 12h)
- APRES-MIDI : 13h30-16h30

Pour les classes de CE2, CM1 et CM2

- MATIN : 8h45-12h (15mn/jour de récupération de l'heure de caractère propre)
- APRES-MIDI : 13h30-16h30

Nous accueillons les enfants dès 7h30 le matin et **jusqu'à 18h30 le soir**.

Pour les maternelles, vous avez pu inscrire votre enfant (dans le dossier d'inscription) à la garderie. Si vous avez changé d'avis vous pourrez le signaler en début d'année à la comptabilité (compta@sfm31.fr).

Pour l'élémentaire (CP au CM2), l'accueil sera assuré par l'ALAE sur les temps périscolaire (7h30-8h45/11h45-13h30/16h30-18h30). Vous pouvez d'ores et déjà inscrire votre enfant **à l'ALAE et à l'ALSH le mercredi** (<https://www.parej.fr>). **L'ALAE est obligatoire pour les demi-pensionnaires** sur le temps de la pause méridienne.

DEMI-PENSION :

Pour les élèves qui sont au forfait, en cas d'absence maladie, un remboursement peut être demandé par écrit à la comptabilité pour au moins 4 repas consécutifs et sur présentation d'un certificat médical.

Pour les élèves qui ne sont pas au forfait, le prix du repas est fixé à 7.60€.

Les tickets sont vendus à l'accueil le matin de 7h30 à 12h exclusivement, par carnet de 10 ou à l'unité.

Il est demandé aux élèves d'être vigilants, de noter leur nom, la date sur chaque ticket et de ne pas l'oublier.

HORAIRES DE L'ACCUEIL

Lundi	7h45 à 17h30
Mardi	7h45 à 17h30
Jeudi	7h45 à 17h30
Mercredi	7h45 à 12h15
Vendredi	7h45 à 17h30



Le local de l'accueil n'est pas un lieu de consigne. On ne peut y entreposer aucun objet à l'exception du travail à destination des absents.

ETUDE :

Vous deviez compléter l'onglet « étude » dans le dossier d'inscription si vous étiez intéressés. Si vous souhaitez faire un changement, merci de le signaler à la comptabilité (compta@sfm31.fr). L'étude est une prestation forfaitaire qui vous sera facturée dès lors que l'enfant a une fréquentation au-delà de 3 fois à savoir 80€/trimestre. Elle est assurée les lundis, mardis et jeudis soirs de 17h à 18h. Votre enfant peut y assister un jour/semaine, deux jours ou encore trois.

Vous avez la possibilité en parallèle d'inscrire votre enfant à l'ALAE, une fois les devoirs terminés ou passé 18h.

GARDERIE :

Pour la maternelle, une garderie aura lieu le matin de **7h30 à 8h45** et le soir de **16h30 à 18h30**.

La garderie est une prestation forfaitaire, ce qui entraîne une obligation de règlement de la totalité du forfait dès lors que l'enfant a une fréquentation au-delà de 3 fois.

Le tarif du forfait est le suivant :

- Garderie Matin : 40 € par trimestre
- Garderie Soir : 60 € par trimestre
- Garderie Matin et Soir : 100 € par trimestre

Vous deviez compléter l'onglet « étude » dans le dossier d'inscription si vous étiez intéressés. Si vous souhaitez faire un changement, merci de le signaler à la comptabilité (compta@sfm31.fr).

ABSENCES/RETARDS/RDV EXCEPTIONNELS :

Toute absence est à signaler **le jour même** de préférence par mail à l'adresse suivante : accueil@sfm31.fr

Au retour l'enfant présentera obligatoirement à partir du CP un bulletin d'absence issu du cahier de liaison signé par les parents indiquant la durée et le motif de l'absence.

En cas de retard, un bulletin de retard est à compléter et à remettre à l'enseignant de votre enfant.

Afin de garantir le bon déroulement de la classe, les enfants ayant un rendez-vous exceptionnel (papiers d'identité, médecin, dentiste, radiologie...) pendant le temps scolaire pourront intégrer l'école ou en sortir sur les temps de récréation en veillant à respecter les horaires du cycle d'appartenance de votre enfant, à 12h ou encore à 13h30.

- **Récréations cycle 1 (PS, MS, GS) :** 11h-11h30/16h-16h30
- **Récréations cycle 2 (CP, CE1, CE2) :** 10h15-10h30/14h40-14h55
- **Récréations cycle 3 (CM1, CM2) :** 10h30-10h45/15h15-15h30

Seuls les enfants bénéficiant de suivis réguliers avec des partenaires de soin extérieurs (orthophonie, psychomotricité, thérapie...) pourront quitter la classe pour leur rendez-vous et revenir une fois celui-ci terminé.

RENCONTRE PARENTS/ENSEIGNANTS :

Une réunion de rentrée est prévue au cours de la première période. Elle débute pour toutes les classes à 17h au self et se poursuit dans la classe de votre enfant. La participation des parents est vivement recommandée. **Aucun rendez-vous par la suite ne remplacera cette réunion de rentrée.**

- Pour les enfants de cycle 1 (PS à la GS), la réunion aura lieu le vendredi 5 septembre.
- Pour les enfants de cycle 2 (CP, CE1 et CE2), la réunion aura lieu le jeudi 11 septembre.
- Pour les enfants de cycle 3 (CM1, CM2) la réunion aura lieu le mardi 9 septembre.

Pour la réunion de rentrée, seuls les parents sont invités. Merci de prévoir un mode de garde ce soir-là (garderie maternelle, ALAE élémentaire...).

Les enseignants ne refusent pas de donner un renseignement ou une information aux parents lors d'une rentrée ou d'une sortie, mais il n'est pas opportun de retenir un enseignant dont les élèves attendent la prise en charge, ni de l'aborder de façon conséquente après les heures scolaires sans tenir compte de ses propres engagements. Afin de faciliter les contacts et de pouvoir consacrer aux parents tout l'intérêt voulu, il leur est demandé de prendre rendez-vous par écrit au moins 48 heures avant la rencontre désirée.

Lors d'un rendez-vous avec un enseignant, les parents doivent se présenter à l'accueil et compléter le registre des présences.

ENTREE ET SORTIE

Toutes les entrées et sorties se feront par le portail situé rue de la Sainte-Famille.

Entrée → 8h30-8h45

Sortie → 16h30-16h45

Les entrées et les sorties sur le temps de l'ALAE (7h30-8h30/12h-12h10/13h20-13h30/16h45-18h30) s'effectuent également par le portail situé rue de la Sainte-Famille.

TENUE ET ORDRE :

Nous demandons que les vêtements des enfants soient **marqués au nom de l'enfant**. Ainsi, il est plus facile d'identifier un vêtement égaré s'il est marqué.

Les élèves sont invités à ne pas porter d'objets de valeur et personnels provenant du domicile. En cas de vol, l'établissement de la Sainte-Famille se dégage de toute responsabilité. Le fait de proposer des locaux ou endroits pour déposer les affaires et objets n'engage pas la responsabilité de l'établissement (trottinettes, vélos...).

CONTRIBUTION DES FAMILLES par facture trimestrielle ou annuelle pour les prélèvements automatiques échelonnés sur 9 mois.

L'assurance scolaire est obligatoire et automatique. Pour votre information l'établissement a souscrit une assurance intra-scolaire. Cette garantie est incluse dans le forfait élève.

CALENDRIER SCOLAIRE

- **Rentrée** : lundi 1er septembre 2025
- **Vacances de la Toussaint** : du vendredi 17 octobre 2025 au soir au lundi 3 novembre 2025 au matin
- **Armistice de 1918** : le mardi 11 novembre 2025
- **Récupération Journée Pédagogique** : classe le mercredi 12 novembre 2025 de 8h45 à 11h45
Les enfants seront pris en charge à partir de 12h par l'ALSH si nécessaire.
- **Vacances de Noël** : du vendredi 19 décembre 2025 au soir au lundi 5 janvier 2026 au matin
- **Vacances d'Hiver** : du vendredi 20 février 2026 au soir au lundi 9 mars 2026 au matin
- **Lundi de Pâques** : le lundi 6 avril 2026
- **Récupération Journée Pédagogique** : classe le mercredi 8 avril 2026 de 8h45 à 11h45
Les enfants seront pris en charge à partir de 12h par l'ALSH si nécessaire.
- **Vacances de Printemps** : du vendredi 17 avril 2026 au soir au lundi 4 mai 2026 au matin
- **Fête de la Victoire de 1945** : le vendredi 8 mai 2026
- **Pont de l'Ascension** : du mardi 12 mai 2026 au soir au lundi 18 mai 2026 au matin
- **Lundi de Pentecôte** : le lundi 25 mai 2026
- **Vacances d'Eté** : le jeudi 2 juillet 2026 au soir (Journée pédagogique le vendredi 3 juillet 2026 pour les enseignants, rattrapée les 12 novembre 2025 et 8 avril 2026 au matin auprès des élèves)

L'assemblée générale de l'APEL aura lieu le 2 octobre 2025 à 20h en suivant de Vive la rentrée à 18h.

Vous pouvez consulter le site de l'APEL à <https://www.apelsfm.fr/>

BONNES VACANCES